

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°27-2023-383

PUBLIÉ LE 13 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture de l'Eure / Direction de la citoyenneté et de la légalité

27-2023-12-11-00003 - Arrêté modificatif commission de contrôle des listes électorales de Villiers en Désoeuvre (1 page)

Page 3

Préfecture de l'Eure

27-2023-12-11-00003

Arrêté modificatif commission de contrôle des
listes électorales de Villiers en Désoeuvre



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité L

Arrêté n° SPA/PAT/37 portant modification de l'arrêté n°SPA/PAT/28 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour les communes de l'arrondissement des Andelys

Le préfet,

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 nommant M. Simon BABRE, préfet de l'Eure ;

Vu le décret du 26 janvier 2022 nommant M. Nicolas LEBAS Sous-Préfet des Andelys ;

Vu l'arrêté n° DCAT-SJIPE-2023-33 du 13 novembre 2023 donnant délégation de signature à M. Nicolas LEBAS, sous-préfet des Andelys ;

Vu l'arrêté préfectoral SPA/PAT/28 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour l'arrondissement des Andelys ;

Vu les propositions de la commune de Villiers en Désœuvre ;

ARRÊTE

Article premier : Pour la commune de Villiers en Désœuvre, l'annexe de l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2023 est modifiée comme suit :

Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du TJ
VILLIERS EN DÉSOEUVRE	Pacy sur Eure	Annick CRITON Suppléant : Jean-Pierre MORLAT	Marie-Christine MÉNÉCLIER Suppléant : Gilles PICARD	Dominique GEOFFROY Suppléant : Éric MATHIEU

Article 3 : Le Sous-Préfet des Andelys et le maire de la commune de Villiers en Désœuvre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le **11 DEC. 2023**

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet,

Nicolas LEBAS